SAISINE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE & LAÏCITÉ

COLLECTIVITÉS / AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE

Le référent déontologue est chargé d'émettre un avis afin à l'attention de l'autorité hiérarchique d'un agent lorsqu'elle a un doute sérieux à l'occasion du contrôle déontologique qui lui incombe dans les situations suivantes :

- Contrôle des activités lucratives des agents ayant cessé leurs fonctions (Articles L.124-4 à L.124-6 du code général de la fonction publique),
- Contrôle préalable à la nomination ou à la réintégration (Articles L.124-7 à L.124-8 du code général de la fonction publique),
- Contrôle préalable au passage à temps partiel dans le cadre d'un projet de création ou de reprise d'une entreprise (Articles L123-7 à L123-8 du code général de la fonction publique),

Le référent laïcité est chargé d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité à tout agent public ou chef de service qui le consulte. (Article L.124-3 du code général de la fonction publique)

À propos de vous

Collectivité / établissement :

Adresse postale :

Contact dans la collectivité : Nom : Prénom :

Fonctions :

Téléphone : Courriel :

À propos de votre saisine

☐ **Vous souhaitez un conseil afin d'assurer le respect du principe de laïcité**

Détail de votre demande

☐ **Vous effectuez un contrôle déontologique dans le cadre :**

☐ **Du contrôle des activités lucratives des agents ayant cessé leurs fonctions :**

Un agent cessant ou ayant cessé ses fonctions depuis moins de trois ans, définitivement ou temporairement, vous a saisi afin d'apprécier la compatibilité de toute activité lucrative, salariée ou non, dans une entreprise privée ou un organisme de droit privé ou de toute activité libérale avec les fonctions exercées au cours des trois années précédant le début de cette activité.

➔ Vous avez un doute sérieux quant à la compatibilité entre l'activité envisagée et les fonctions exercées par l'agent public au cours des trois années précédant le début de cette activité.

☐ **Du contrôle préalable à la nomination ou à la réintégration :**

Vous envisagez de nommer une personne qui exerce ou a exercé au cours des trois dernières années une activité privée lucrative à l'un des emplois mentionnés à l'article L. 124-5 CGFP.

➔ Vous avez un doute sérieux sur la compatibilité de cette activité avec les fonctions envisagées.

☐ **Contrôle préalable au passage à temps partiel dans le cadre d'un projet de création ou de reprise d'une entreprise**

Un agent public qui occupe un emploi à temps complet et demande une autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise et à exercer, à ce titre, une activité privée lucrative.

➔ Vous avez un doute sérieux sur la compatibilité du projet avec les fonctions exercées par l'agent.

Agent concerné :

Nom :

Prénom :

Fonctions :

Téléphone : Courriel :

Adresse postale :

L'agent est/était :

Catégorie : Cadre d'emploi :

Position administrative actuelle : ○activité ○détachement ○disponibilité ○congé parental

Date d'entrée en fonction/recrutement :

Durée hebdomadaire de service :

Fonctions/missions exercées au cours des trois années précédant le début de l'activité privée envisagée par l'agent
(Préciser : au sein de quelle administration, de quel service ? les fonctions exercées ?) :

Activité passée/envisagée

En cas de départ, modalités de départ envisagées :

☐Départ définitif : ○démission ○rupture conventionnelle ○fin de contrat

○retraite ○ autre :

☐Départ temporaire : ○disponibilité pour convenances personnelles // pour créer ou reprendre une entreprise // pour suivre le conjoint [1]

[1] *Rayez les mentions inutiles*

○congé sans rémunération ○détachement ○autre

Identité de la structure pour le compte de laquelle l'activité a été/sera exercée :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Secteur d'activité ou branche professionnelle de la structure :

Forme sociale de l'entreprise ou de l'activité *(ex : auto-entreprise, SARL, SAS, activité libérale, VDI (vendeur à domicile indépendant), entreprise individuelle, association, etc.)* :

L'activité envisagée sera exercée à compter du

Description des fonctions privées qui ont été/ seront exercées par l'intéressé :

En cas de contrôle des activités lucratives des agents ayant cessé leurs fonctions : Au cours des 3 dernières années, l'agent était-il chargé, dans le cadre de son emploi public :

- De la surveillance ou de l'administration de l'activité qu'il envisage ?
  (au sens de l'article l. 432-12 du code pénal) ○ OUI ○ NON
  la réponse à cette question est généralement non, car l'intéressé n'a probablement pas pour mission, en tant qu'agent public, de surveiller ou d'administrer l'entreprise qu'il crée ou reprend (par exemple, il n'exerce aucun contrôle fiscal sur cette entreprise, il ne lui délivre aucun agrément ou aucune subvention...).
- De la conclusion de contrats avec l'organisme dans lequel il souhaite travailler ou de la formulation d'un avis sur de tels contrats ? ○ OUI ○NON
- De proposer directement à l'autorité compétente des décisions relatives à des opérations réalisées par cette entreprise ou cet organisme ou de formuler un avis sur de telles décisions ? ○ OUI ○ NON

Quels seront liens entretenus par le demandeur dans le cadre de ses futures fonctions avec l'activité publique ?

Votre appréciation de la demande

L'activité passée/envisagée par le demandeur vous semble-t-elle de nature :

- À compromettre ou mettre en cause le fonctionnement normal du service ? ○ oui ○c'est possible ○non
- À compromettre ou mettre en cause l'indépendance ou la neutralité du service ? ○ oui ○c'est possible ○non
- À méconnaître un principe déontologique mentionné à l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 (dignité, impartialité, intégrité, probité ...) ? ○ oui ○c'est possible ○non

Observations particulières (notamment pour justifier l'appréciation "c'est possible")

Documents et informations complémentaires

Joignez :

- la fiche de poste actuelle/ancienne,
- une fiche administrative récapitulant la situation administrative et les différentes étapes de la carrière de l'agent,
- la demande d'autorisation écrite de l'agent informant son autorité hiérarchique son intention d'exercer une activité privée pendant une période de disponibilité, de détachement, de position hors cadres, de mise à disposition, d'exclusion temporaire des fonctions, de congé sans rémunération, ou après cessation définitive de ses fonctions
- Pour les agents contractuels, une copie du contrat d'engagement
- Extrait du registre du commerce ou statuts de l'entreprise, de l'organisme ou de la profession envisagée s'il s'agit d'une profession règlementée
- Tout autre document pouvant éclairer le Référent déontologue au sujet de votre demande

Et après ?

Afin de lui permettre d'exercer au mieux sa mission, le référent déontologue peut prendre contact avec vous, pour vous demander des informations complémentaires nécessaires au traitement de votre demande.

Conformément aux obligations légales et réglementaires, le référent déontologue est astreint à une obligation de stricte confidentialité. Il est tenu aux règles du secret et de la discrétion professionnels. Votre démarche ne fera l'objet d'aucune communication à des tiers.

Dans le cas où votre demande est recevable, le référent déontologue rendra son avis écrit au plus tard dans les trois mois suivants sa saisine. L'avis que le référent est amené à rendre aura une simple valeur consultative.
Dans l'hypothèse où votre demande n'entre pas dans le champ de compétence du référent déontologue, vous serez informé(e) par écrit de l'irrecevabilité de votre demande.

Je reconnais avoir été informé

☐ Que les données personnelles collectées sont utilisées pour répondre aux collectivités qui sollicitent tout conseil utile au respect du principe de laïcité ou des conseils concernant le respect des obligations et des principes déontologiques de leurs agents nommés ou réintégrés dans la fonction publique suite à l'exercice de fonctions dans le secteur privé ou de leurs agents souhaitant se reconvertir dans le secteur privé conformément aux dispositions du code général de la fonction publique relatives au référent déontologue et au référent laïcité dans la fonction publique.
Le référent déontologue s'engage à observer la plus stricte confidentialité quant aux informations et données auxquelles il a accès (contenu des demandes, éléments communiqués par les demandeurs …). Il utilisera ces données uniquement pour communiquer par courrier, courriel, sms les informations relatives à leur dossier. La base Légale de collecte est l'article 6.1.b du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : « Données nécessaires pour l'exécution d'un contrat ». Le Responsable de Traitement est le Président du Centre de Gestion du Doubs.

☐ Que l'ensemble des données personnelles collectées ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l'instruction des saisines et aux obligations légales et réglementaires :
- En cas de saisine irrecevable : les données transmises sont immédiatement détruites après information de l'irrecevabilité de la saisine.
- En cas de saisine recevable : les données transmises sont détruites et l'avis anonymisé, dans un délai de douze mois à compter de l'avis rendu par le référent déontologue. Seuls les avis, après anonymisation, sont conservés par le service du référent déontologue et publié sur le site internet.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous disposez de différents droits (accès, rectification, effacement, etc.) sur vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 Montbéliard cedex ou par courriel : rgpd@adat-doubs.fr Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Les Libertés (CNIL) : sur le sur le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/plaintes ou par voie postale : CNIL - 3 place de Fontenoy -TSA 80715 -75334 Paris cedex 07.

Fait à

Le

SIGNATURE